

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 24 juin 2026

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

1. APPEL.

Excusés : Madame Anne-Laure Gugger, Messieurs Jean-Frédéric Favre, Philippe Estiévenart, Benoit Foucault, Denis Delapierre et Jean-Marc Paul.

La Secrétaire procède à l'Appel : 24 Membres sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Elle propose de passer au Point deux.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La Présidente donne lecture de l'Ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2026.
4. Rapports de la **CoFin** et de la **CoGest** concernant le préavis municipal N°01/2026 sur :
 - a) Comptes 2025.
 - b) Rapport de gestion.
5. Rapports de la **Commission ad hoc** et de la **CoFin** sur le préavis municipal N°02/2026 « Demande d'un crédit d'investissement pour financer les travaux de mise en conformité aux exigences de la Lhand de l'arrêt de bus « Lavigny Hôpital ».
6. Rapports de la **Commission ad hoc** et de la **CoFin** sur le préavis municipal N°03/2026 « Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement de la cloison mobile de la salle polyvalente ».
7. Renseignements de la Municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

L'Ordre du Jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente propose de passer au Point 3.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2026 .

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

- Il n'y a pas de demande de modification.

Le Procès-verbal du 20 mai 2026 est accepté à l'unanimité.

Elle remercie la Secrétaire pour sa rédaction et propose de passer au point suivant.

4. RAPPORT DE LA COFIN ET DE LA COGEST CONCERNANT LE PREAVIS MUNICIPAL N°01/2026 – COMPTES 2025 ET RAPPORT DE GESTION.

La Présidente passe la parole à la CoFin.

a) Comptes 2025 :

Monsieur Roman Tarnovsky, Membre et Rapporteur de ladite Commission donne la lecture du rapport sur les comptes communaux 2025.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente passe la parole à la CoGest.

b) Rapport de Gestion :

Madame Marie-Noëlle Bourgeois, Membre de la CoGest, donne la lecture du rapport sur le Rapport de Gestion.

La Présidente la remercie et ouvre la discussion.

La Parole n'est pas demandée.

La Présidente remarque que la Municipalité a présenté un seul préavis pour deux objets, soit les comptes et le rapport de gestion pour l'exercice 2025.

Le Conseil pouvant accepter l'un des objets et pas le second, en conséquence, elle prie le Conseil communal de voter le point a) et à la suite le point b) selon l'ordre du jour.

Elle soumet au vote les conclusions du préavis municipal N°01/2026, soit :

a) Comptes 2025

« Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la CoGest de bien vouloir :

- 1. Accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2025 ainsi que le bilan au 31 décembre 2025.*
- 2. Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2025.*

Résultat du vote : Les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2025 sont **acceptés**, tel que présentés à l'unanimité

La Présidente soumet au vote les conclusions du préavis municipal N°01/2026, soit :

b) Rapport de Gestion

« Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la CoGest de bien vouloir :

- 1. Accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2025 ainsi que le bilan au 31 décembre 2025.*
- 2. Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2025.*

Résultat du vote : Le Rapport de Gestion pour l'exercice 2025 es **accepté, tel que présenté à l'unanimité**

La Présidente remercie et donne décharge aux commissions pour l'examen des comptes communaux 2025 et du rapport de gestion

5. RAPPORTS DE LA COMMISSION AD HOC ET DE LA COFIN SUR LE PRÉAVIS MUNICIPAL N°02/2026 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR FINANCER LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE LA LHAND DE L'ARRÊT DE BUS « LAVIGNY HÔPITAL ».

La Présidente passe la parole à la Commission ad hoc.

Monsieur Jérémie Rossier, Président de la Commission ad hoc, donne la lecture dudit rapport.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Stéphane Schmidt, Conseiller communal, demande qui a demandé un arrêt de bus qui se trouve vers l'Institution ? Est-ce la commune, l'Institution, le transporteur ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que l'arrêt de bus actuel a été construit dans les années 2005-2006. A cette époque, la limite de traversée entre la route cantonale et la Commune était juste avant les bâtiments des Grands Marais, quand on rentre dans le village depuis Yens. Il informe qu'il ne connaît pas tous les aboutissants mais à l'époque le Canton refusait de modifier l'arrêt de bus au bord de la route ; il n'y avait pas de passage piétons et pas d'éclairage public. L'Institution voulant absolument protéger les usagers des transports publics qui se rendaient à l'hôpital avait souhaité faire cet arrêt de bus chez eux au vu qu'en face la zone est une zone agricole. L'Institution avait fait le projet et financé celui-ci (passage piétons, îlot central et arrêt du bus), sauf l'éclairage public financé par la Commune. Il ne sait pas pourquoi et comment la Commune a été engagée dans ces travaux à ce moment-là.

Monsieur Stéphane Schmidt demande s'il y a un financement de la part de l'Institution ?

Monsieur Rémy Wulliens répond que l'Institution va laisser du terrain pour pouvoir faire le cheminement qui rejoindra le chemin actuel et faire un quai plus large. Concernant les abris de bus c'est en pourparlers pour un tout petit montant car l'Institution voudrait un arrêt de bus équipé d'un système de double courant ; ce n'est pas encore négocié bien que la discussion soit engagée verbalement.

Monsieur Wulliens informe que tous les abris de bus se trouvant sur le territoire communal et en traversée sont obligatoirement financé par les Communes ; seuls les arrêts hors de traversée sont pris par le Canton.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente passe la parole à la CoFin.

Monsieur Hervé Moine, Président, donne la lecture dudit rapport.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet au vote les conclusions du préavis municipal N°02/2026, soit :

En prenant les décisions suivantes :

- *accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 545'000.- TTC pour la mise en conformité LHand et le réaménagement de l'arrêt de bus « Lavigny Hôpital », sous déduction des subventions et participations de tiers ;*
- *autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par voie d'emprunt aux meilleures conditions du marché auprès d'un établissement bancaire ou d'un institut financier suisse.*

Résultat du vote : le préavis municipal N°02/2026 **est accepté avec** :

20 OUI

1 NON

2 ABSTENTIONS

6. RAPPORTS DE LA COMMISSION AD HOC ET DE LA COFIN SUR LE PRÉAVIS MUNICIPAL N°03/2026 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLOISON MOBILE DE LA SALLE POLYVALENTE.

La Présidente passe la parole à la Commission ad hoc.

Madame Dominique Vaney, Présidente de la Commission ad hoc, donne la lecture dudit rapport

La Présidente la remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, exprime son désaccord et conteste car il trouve que CHF 2'000.- ~ par mois pendant cinq ans (5) est un montant mensuel énorme. Il demande s'il ne serait pas possible de faire un amortissement sur une période dix ans (10) ?

Madame Teodora Laurent, Municipale, répond qu'il y avait éventuellement la possibilité d'amortir sur sept ans et demi parce que, sauf erreur, la salle polyvalente est encore sous amortissement pour cette durée.

Le Syndic complète l'information de la Municipale, Madame Teodora. Il s'agit d'une nouvelle pratique sur des conseils externes. Cela n'aura aucun impact significatif sur les comptes. L'avantage majeur est qu'après la période d'amortissement et la durée de garantie, le budget libéré servira à couvrir l'entretien ou autres frais.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente rappelle que les membres du Conseil ont la possibilité de déposer des amendements aux conclusions des préavis municipaux.

Elle soumet au vote les conclusions du préavis municipal N°03/2026, soit :

En prenant les décisions suivantes :

- *d'adopter le préavis municipal N°03/2026,*
- *d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la cloison mobile de la salle polyvalente,*
- *d'allouer à la Municipalité un montant de CHF 118'000.-*
- *d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou, en cas de besoin, à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché auprès d'un établissement bancaire ou d'un institut financier de la place.*

Résultat du vote : le préavis municipal N°03/2026 **est accepté avec** :

22 OUI

0 NON

1 ABSTENTIONS

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

La parole est donnée aux membres de la Municipalité pour les informations courantes.

Madame Teodora Laurent renseigne sur trois points :

- Auberge communale : des travaux d'assainissements débuteront lundi et mardi prochains dans le sas qui relie la cuisine à la véranda. Une infiltration d'eau importante survenait lors de fortes pluies. L'ancienne grille sera condamnée et un carrelage antidérapant, plus facile d'entretien, sera posé.
- Cuisine de l'UAPE : la cuisine actuelle est vétuste et elle sera remplacée durant les vacances d'octobre pour respecter les normes légales actuelles, notamment de disposer de deux bacs d'évier distincts.
- Fenêtres de l'UAPE : des films de protection vont être posés très prochainement sur les vitres car elles ne sont pas aux normes, ceci afin d'éviter les éclats de bris de glace et de répondre aux exigences du SCAJE.

Monsieur Willy Favre renseigne sur :

- Stationnement : à l'Auberge communale quatre places de stationnement sont officiellement réservées et balisées pour les clients de l'auberge durant ses heures d'ouverture. Il s'agit d'une phase de test ; la prochaine municipalité jugera de l'utilité de pérenniser cette mesure.

Madame Cathy Zanola Rossier informe :

- Les fontaines : les travaux de rénovation des fontaines touchent à leur fin. Des solutions sont recherchées pour régler au mieux le problème des algues. Il manque encore du mobilier urbain autour des fontaines de la laiterie et de l'administration...et ensuite nous pourrions festoyer autour de celles-ci.
- Gestion des déchets : les nouveaux conteneurs à biodéchets enterrés font l'objet d'un suivi. Ils sont nettoyés et changés régulièrement et ils devraient limiter les odeurs durant l'été. Nous sommes en phase de test et les retours de la population sont les bienvenus pour améliorer le système et inciter les habitants à maximiser le tri des biodéchets et matières valorisables.

En réponse à une question : la population ne paye rien au moment où elle jette ses biodéchets dans ces nouveaux Molok vert...cela serait contre-productif.

Monsieur Rémy Wulliens informe concernant :

- Les routes : à la rue du Moulin Martinet des marquages au sol vont être appliqués (kits de sécurité « Ecole » avec de grands triangles), à la hauteur de la cave de la famille Rossier, afin d'inciter les automobilistes à la prudence pour la sécurité des enfants.
- Qualité de l'eau potable : il y a eu une période des soucis avec le Chlorothalonil et les distributeurs devaient trouver une solution pour y remédier. Après une suspension pour une

période et à la suite de la décision du Tribunal fédéral contre Syngenta, les distributeurs d'eau doivent à nouveau agir face aux métabolites du chlorothalonil.

Les dernières analyses reçues du laboratoire montrent que les prélèvements à la station de pompage des Pommeries ont des taux encore légèrement supérieurs.

Les analyses effectuées directement aux sources de la commune sont en revanche bien en dessous des limites des normes.

- Concernant l'apport en eau depuis la commune de Saint-Livres, on espère que les gros volumes provenant des sources vont diluer la problématique des autres eaux...seul l'avenir nous le dira.

Message de clôture de la législature 2021-2026 par Monsieur le Syndic, Claude Philipona.

Le Syndic prend la parole au nom de la Municipalité pour partager un moment de regard chaleureux et reconnaissant sur le chemin parcouru durant la législature 2021-2026, qui prend fin ce soir.

- **Le Plan Général d'Affectation (PGA),** une porte ouverte sur l'avenir.
En 2021, après près de vingt (20) ans de procédures administratives et de démarches opiniâtres, le PGA entrait enfin en force. Loin d'être un aboutissement, ce plan a été une formidable porte ouverte, offrant le cadre idéal pour penser et bâtir le Lavigny de demain. La Municipalité s'est saisie de cette opportunité sans attendre.
- **Le Projet du Cœur du Village :** Symbole fort de cette législature, ce projet a demandé plus de cinq (5) ans de travail. Il a été inauguré le 21 juin 2025 en présence de ses habitants. La place nouvelle et la rue de l'Église entièrement rénovée ont redonné à la commune un vrai lieu de vie, dynamisé par son épicerie/tea-room et son cabinet de pédiatrie qui ont immédiatement trouvé leur public. Grâce au partenariat public-privé conclu, cet équipement majeur ne pèse pas sur les finances communales.
- **Le projet du parc de la RC 30 Nord :**
Attendu depuis plus de 15 ans et approuvé par le Canton en mars 2025, ce projet d'envergure permettra d'accueillir de nouvelles familles, répondant ainsi à la pénurie régionale de logements tout en sécurisant la pérennité de l'école du village.
- **Des routes :** Au-delà du renouvellement complet des revêtements et des réseaux souterrains, la Municipalité a remis la sécurité et la qualité de vie au centre des quartiers grâce à l'instauration de zones 30 km/h et d'une zone de rencontre conviviale à la Cour de l'Église qui permet de circuler d'une manière plus apaisée dans nos quartiers.
- **Proximité et information :** Pour rendre la commune plus proche de ses habitants, le site internet a été modernisé, une newsletter créée et l'application *CommuneApp* lancée, comptant déjà plus de 200 utilisateurs informés en temps réel.
- **Des pierres, mais surtout des liens :** Une commune ce ne sont pas seulement des routes et des pierres mais ce sont des rencontres. À travers la Commission Agenda 21, les occasions de se rassembler se sont multipliées (Coup de balai, ateliers verts, chasse au trésor, repas des aînés, Noël villageois). Une main chaleureuse a aussi été tendue aux communes voisines, avec Yens en particulier, notamment à travers un magnifique projet d'action communautaire unissant les aînés autour de la marche, des jeux et de moments partagés. Le Syndic souligne que, jusqu'au fleurissement minutieux du village, tout a été pensé pour rendre la vie à Lavigny plus douce et agréable.

- **L'audace d'une gestion financière exemplaire :** Soyons honnête, toutes ces réalisations dépassaient clairement ce que les finances de notre commune nous autoriseraient en temps normal. Face à cette fenêtre d'opportunité unique qui s'est présentée, un train ne passe pas deux fois, la Municipalité a choisi d'oser, de prendre une part de risque calculée et parfois quelques libertés de vitesse par rapport à la prudence habituelle. Ce choix courageux est aujourd'hui récompensé : la commune termine la législature avec une santé financière qui dépasse très largement toutes les espérances au regard de ce que nous avons entrepris et des investissements consentis.
- **Hommages et remerciements du cœur.** Le Syndic insiste sur le fait que rien de tout cela n'aurait été possible sans une collaboration constructive, respectueuse dans les débats (même si pas toujours d'accord) et toujours guidée par l'intérêt général au sein du Conseil communal. Il remercie chacune et chacun, membres du Conseil, pour leur engagement, leur temps et leur confiance.
- **Aux Membres sortants :** Des remerciements tout particuliers pour les Membres sortant, merci pour tout ce que vous avez donné à votre commune.
- **À la Présidente et à la Secrétaire du Conseil :** Un immense merci est adressé à la Présidente, Georgeta Rossier, saluée pour avoir mené les débats avec sérénité, veillé au strict respect des procédures et préparé méticuleusement son successeur à reprendre le flambeau, comme cela s'est brillamment illustré la veille. Également des remerciements à la Secrétaire du Conseil.
- **Au personnel communal :** Le Syndic adresse un mot tout particulier à la Secrétaire municipale et au Boursier avec qui le Syndic a eu le privilège de travailler dans un esprit de confiance et de collégialité.
L'ensemble du personnel est chaleureusement remercié pour leur travail.
- **Hommages vibrants aux deux municipaux sortants :**
Le Syndic remercie du fond du cœur pour son dévouement **Monsieur Willy Favre**. C'est grâce à lui que Lavigny est aujourd'hui une commune connectée qui parle à ses habitants en direct. Il a veillé sur la sécurité (patrouilleurs scolaires) et sur les affaires sociales, portant avec passion l'accueil de jour des enfants et ce projet communautaire mené avec le village de Yens, projet qui lui ressemble tant et profondément tourné vers les autres.
- Des remerciements de la Municipalité à **Madame Teodora Laurant** pour avoir porté la charge de la police des constructions et des bâtiments communaux dans une période bâtitrice inédite à Lavigny. Elle a suivi avec patience des dossiers exigeants et changeants (déchèterie/éco-recyclage, Cœur du village, PARC 30 Nord) jusqu'aux dernières interventions de ce soir. Merci pour ton engagement.

Le Syndic conclut en adressant un immense merci à ces deux collègues et à toutes celles et ceux qui s'en vont : *"Vous avez écrit avec nous une magnifique page de l'histoire de Lavigny"*.

Il formule le vœu que la prochaine législature soit tout aussi riche et vibrante de projets pour la collectivité et dans le même esprit d'équipe.

Longue vie à Lavigny

La parole n'est plus demandée.

La Présidente remercie la Municipalité et le Syndic et propose de passer au point 7.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Monsieur Stéphane Schmidt, Conseiller communal, rappelle que la traditionnelle « fondue estivale » se tiendra sur le parvis de l'église le samedi 15 août 2026.

Monsieur Marco Marcella, Conseiller communal sortant, remercie chacun et chacune dont la Municipalité pour tous ces beaux projets aboutis. Des remerciements particuliers à ses collègues du bureau du Conseil ; il gardera le souvenir des dimanche matin, voir toute la journée de quelques dimanches, à compter les scrutins et faire des petits tas ; ce fut une belle et agréable expérience. Il souhaite bon courage pour la suite.

Monsieur Christian Jan, Conseiller communal sortant vis sa dernière séance de Conseil communal après quarante-deux ans (42) de participation à un Conseil communal dont vingt (20) ans à Lavigny. Il tient à saluer l'excellent esprit de collaboration mutuelle qui a régné entre le Conseil communal et une Municipalité digne de confiance tout au long de cette législature. Il souligne le grand nombre de réalisations concrètes menées à bien durant ce mandat et formule ses meilleurs vœux de succès à la nouvelle équipe qui reprendra le flambeau...place aux jeunes. Il remercie la Municipalité et le Conseil communal.

Madame Michèle Salanon pose la question concernant les 30 km/h dans la commune, dont la rue d'Etoy. Elle demande à la Municipalité si celle-ci à l'intention de poser un petit radar ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que selon les relevés des deux radars pédagogiques, les limitations de vitesse à 30 km/h dans la commune sont globalement respectées par certains et un peu moins par d'autres. À la Route d'Etoy, des efforts reste à faire et cela a été discuté lors de la visite annuelle de la gendarmerie qui souligne la difficulté technique de placer un radar fixe ou mobile entre deux murs à cet endroit. Il avise que la commune ne peut pas exiger leur venue ni connaître à l'avance les jours de contrôle, la gendarmerie planifiant ses interventions de manière autonome. Le dossier reste à suivre.

Madame Michèle Salanon remercie la Municipalité pour l'installation du radar pédagogique (« Speedy ») sur le réverbère situé à proximité du domicile du Syndic. Cet équipement a permis aux habitants de la Rue de l'Eglise de prendre conscience de leur vitesse et de s'étalonner correctement.

La parole n'est plus demandée.

Message de clôture de la Présidence :

La Présidente prend la parole pour clore cette dernière séance de la législature par une série de remerciements chaleureux.

- **Au Bureau du Conseil** : Elle remercie vivement ses collègues du Bureau pour leur engagement sans faille, rappelant les nombreux dimanches matin, voire des journées entières, passés à trier et compter les bulletins de vote. Merci pour votre soutien dans les moments de doutes et votre confiance
- Un grand merci est adressé à **Joaquim Fernandes** pour toutes ces années de disponibilité et son aide précieuse dans la préparation logistique des salles pour les séances et les votations.

- **À la Municipalité :** La Présidente salue la qualité de la communication durant ces trois années. Malgré quelques discussions animées mais toujours constructives, le dialogue est resté excellent.
- **Aux membres sortants :** Elle remercie chaleureusement les conseillers et conseillères qui quittent le Conseil pour leur engagement et la qualité des échanges.
- **À la Secrétaire du Bureau :** Un hommage particulier est rendu à la secrétaire du Bureau, véritable mémoire du Conseil communal depuis 17 ans, à qui elle souhaite une excellente suite pour la nouvelle législature.

Pour marquer la fin de la législature, la Présidente invite l'ensemble des membres à partager un apéritif dans le magnifique jardin du *Château de Lavigny (Fondation Ledig-Rowohlt)*, répondant ainsi à l'invitation de leur collègue **Sophie Kandaouroff**.

Elle remercie Sophie pour son accueil, Marco pour l'aide à la mise en place des tables, ainsi que l'aubergiste David Yerly pour la préparation des victuailles.

Tous ses meilleurs vœux au nouveau Président du Conseil communal, Monsieur **Guillaume Bultez** à qui elle souhaite une agréable et sympathique législature, des découvertes et de belles expériences.

La Présidente réitère ses remerciements à chacune et chacun, les enjoignant à se rendre au *Château de Lavigny* en leur souhaitant une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

La Présidente
Georgeta Rossier

La Secrétaire
Loredana Simone